

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 27/02/2012

Date de la convocation:
20/02/2012
Date d'affichage:
21/02/2012

L' an 2012 et le 27 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

En l'absence du président, la séance est présidée par M Alfred KREISS, 3è vice-président, faisant fonction de président de la séance.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHRISTMANN Pascal à M. MEYER Willy,
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, GANGLOFF Christian, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre,

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 006.2012
Vote : A la majorité
Pour : 41
Contre : 3
Abstentions : 7
Mention exécutoire : Non

**006.2012 : Chaufferie intercommunale " l'écorce " : extension du réseau de
chaleur vers l'hôtel restaurant " la source des sens " à Morsbronn-les-Bains.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'infrastructure de chauffage collectif et réseau de chaleur intercommunal à Morsbronn les Bains et Durrenbach,

Considérant la convention de délégation de service public relative à l'exploitation et la gestion de la chaufferie et du réseau de chaleur avec la société Dalkia,

Considérant les demandes d'études de raccordement à proximité du réseau existant,

Considérant les études techniques et financières de faisabilité,

Vu l'avis du bureau du 13.02.2012,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 7 abstentions, décide :

- De valider le programme d'extension du réseau de chauffage existant permettant le raccordement de clients supplémentaires, pour un coût d'objectif prévisionnel global de 225 000 € HT,**
- De valider le plan de financement correspondant et d'autoriser le président à solliciter des cofinancements à hauteur de 50% du coût de l'opération, auprès du Conseil général du Bas-Rhin, de la Région Alsace, de l'ADEME et de l'Europe au titre du FEDER,**
- De valider le périmètre étendu de la délégation de service public intégrant cette extension de réseau et d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/03/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :